

BREVET D'INVENTION.

Gr. 9. — Cl. 1.

N° 807.321

Moulin à café.

Société : LES FILS DE PEUGEOT FRÈRES résidant en France (Doubs).

Demandé le 13 juin 1936, à 11^h 2^m, à Paris.

Délivré le 12 octobre 1936. — Publié le 9 janvier 1937.

En général, dans les moulins à café à noix dentée tournant dans une cuvette fixe également dentée, le réglage de la mouture se fait en déplaçant longitudinalement
5 l'arbre qui porte la noix, de manière à régler le jeu entre cette noix et la cuvette au moyen d'un écrou crénelé qui est vissé le long d'une partie filetée de l'arbre et qui prend appui purement et simplement sur
10 une butée fixe par rapport à la cuvette. Une telle disposition, si elle rend impossible tout écartement de la noix et de la cuvette, supérieur au jeu, donné lors du réglage, n'empêche pas, par contre, le rapprochement
15 entre ces deux pièces dont les dents viennent fréquemment en contact, d'où usure rapide du dispositif de broyage et production d'un bruit désagréable.

La présente invention a pour objet un
20 moulin à café, à noix et cuvette dentées, à axe vertical, horizontal ou incliné, ne présentant pas l'inconvénient précité et, par suite, fonctionnant sans bruit et sans usure. Ce double résultat est obtenu grâce au fait
25 qu'il est prévu un moyen pour immobiliser longitudinalement l'arbre d'entraînement de la noix après réglage, dans le sens opposé où cet arbre est immobilisé à la manière usuelle par l'écrou crénelé de réglage.

30 La pièce précitée est constituée par exemple par une griffe ou pièce analogue solidaire longitudinalement de l'écrou cré-

nelé et dont les extrémités sont engagées élastiquement ou par sertissage sous un épaulement ou dans une gorge circulaire de 35 la butée.

Selon un mode d'exécution, l'écrou est maintenu en contact avec sa butée usuelle (canon fixé au corps du moulin) par une pièce agencée de manière à ne pas gêner
40 la rotation de cet écrou sur cette butée, ni le blocage usuel dudit écrou en rotation.

Au dessin annexé, donné uniquement à titre d'exemple :

La fig. 1 est une coupe longitudinale par-
45 tielle d'un moulin à café, perfectionné selon l'invention ;

La fig. 2 est une coupe diamétrale, suivant la ligne 2-2 de la fig. 3, de la griffe de
50 solidarisation longitudinale de l'écrou de réglage et de la butée ;

La fig. 3 en est une vue en plan ;

La fig. 4 en est une vue en élévation ;

La fig. 5 est une coupe longitudinale analogue à celle de la fig. 1, avec variante de
55 griffe ;

La fig. 6 est une coupe diamétrale de l'écrou avec bague de liaison longitudinale à la butée ;

La fig. 7 est une vue en plan de la bague
60 de liaison ;

La fig. 8 est une coupe analogue à celles des fig. 1 et 5, dans le cas d'un moulin à arbre horizontal.

Suivant l'exemple d'exécution représenté à la fig. 1, le moulin comporte, à la manière connue, une cuvette fixe 1 à denture interne, dans laquelle tourne une noix dentée 2. Un jeu *e* réglable doit être ménagé entre ces deux pièces. La noix 2 est clavetée sur un arbre 3 tourbillonnant dans la plaque entretoise 4 et dans le canon 5 fixé sur le dessus 6 du moulin. Cet arbre 3 émerge du canon 5 par une partie filetée 7 sur laquelle est vissé un écrou crénelé 8, et sur son extrémité comportant un épaulement 9 est fixée la manivelle 10 maintenue par un bouton écrou 11. Un ressort 12 à lame maintenu par le bouton 11 et s'engageant dans les créneaux de l'écrou 8 permet de maintenir cet écrou dans la position angulaire qu'on lui a donnée.

Selon l'invention, l'écrou 8 est coiffé par une rondelle 13 (fig. 1 à 4), pourvu de pattes latérales, engagées dans les créneaux dudit écrou 8 et se prolongeant au-dessus de l'écrou par des parties coudées engagées sous un épaulement circulaire 14 du canon 5 sur lequel bute de haut en bas l'écrou 8. On voit que grâce à la rondelle 13, que les pattes latérales transforment en une griffe élastique, l'écrou 8 est immobilisé longitudinalement sur le canon 8 dans le sens ascendant. L'écrou est donc finalement prisonnier du canon 8 dans les deux sens longitudinaux tout en pouvant tourner sur ce canon. Le réglage longitudinal de l'arbre 3, donc du jeu *e* entre la noix 2 et la cuvette 1, reste parfaitement réglable, par rotation de l'écrou 8 autour de l'arbre 3, après dégagement de la lame 12 de verrouillage, mais, dès que cette lame 12 est engagée dans l'un des créneaux de l'écrou 8, ce qui bloque cet écrou en rotation, l'arbre 3 ne peut plus se déplacer longitudinalement, puisque l'écrou 8 est alors bloqué d'une part longitudinalement dans les deux sens, sur le canon 5, et d'autre part en rotation sur l'arbre 3. La noix 2 et la cuvette 1 ne peuvent donc plus se toucher.

Dans la variante représentée aux fig. 5 à 7, une cuvette 13 est disposée entre le canon 5 et l'écrou 8 auquel elle est reliée par exemple par deux points de soudure 15 de rivure, et les bords de cette cuvette, qui

est librement traversée par l'arbre 3, sont sertis sous l'épaulement circulaire 14 du canon 5.

La fig. 8 représente une application de l'invention à un moulin à arbre horizontal.

Naturellement, l'invention n'est nullement limitée aux modes d'exécution représentés et décrits qui n'ont été choisis qu'à titre d'exemple.

RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet un moulin à café à noix et cuvette dentées et à écrou de réglage, remarquable, notamment, par les caractéristiques suivantes considérées séparément ou en combinaisons :

a. Il est prévu un moyen pour immobiliser longitudinalement l'arbre d'entraînement de la noix après réglage dans le sens opposé où cet arbre est immobilisé à la manière usuelle par l'écrou crénelé de réglage ;

b. Selon un mode d'exécution, l'écrou est maintenu en contact avec sa butée usuelle (canon fixé au corps du moulin) par une pièce agencée de manière à ne pas gêner la rotation de cet écrou sur cette butée, ni le blocage usuel dudit écrou en rotation ;

c. La pièce précitée est constituée par exemple par une griffe ou pièce analogue solidaire longitudinalement de l'écrou crénelé et dont les extrémités sont engagées élastiquement ou par sertissage sous un épaulement ou dans une gorge circulaire de la butée ;

d. La griffe ou pièce analogue coiffe l'écrou et comporte des pattes, logées dans les créneaux de l'écrou, les extrémités de ces pattes étant engagées élastiquement ou par sertissage sous un épaulement ou dans une gorge de la butée ;

e. La pièce de liaison de l'écrou à sa butée est constituée par une cuvette, traversée par l'arbre, logée entre l'écrou auquel elle est reliée par rivure, soudure, etc., et la butée sous un épaulement ou dans une gorge de laquelle son bord est serti.

Société : LES FILS DE PEUGEOT FRÈRES.

Par procuration :

LAVOIX, GEHET et COLAS.

Fig. 1

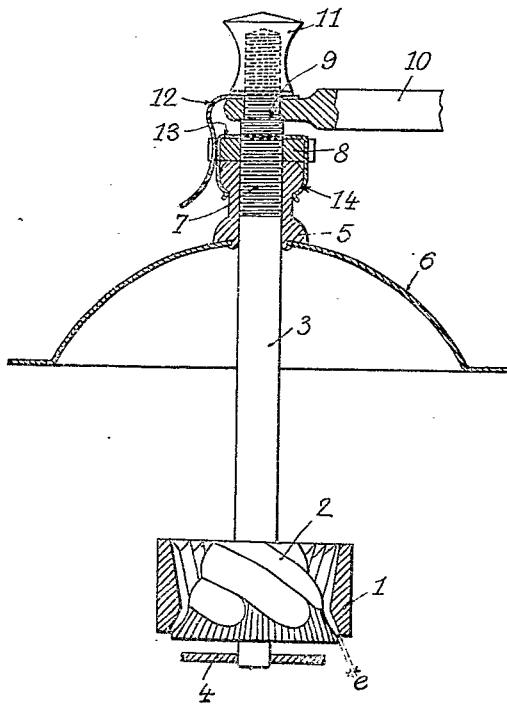


Fig. 5

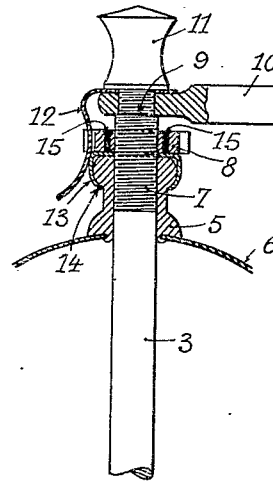


Fig. 2

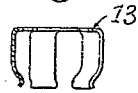


Fig. 4

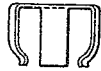


Fig. 6

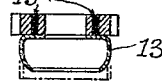


Fig. 3

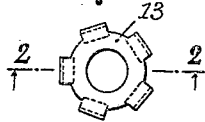


Fig. 7

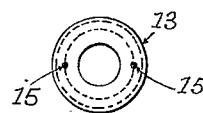


Fig. 8

